

Périodicité : trimestrielle
N° d'agrégation : P916854
Bureau de dépôt : BXL-X



PB-PP1E-00000
BELGIUM - BELGIË

NUMERO 46

**AIDES AUX ÉTUDIANT·ES :
LEVIERS INDIVIDUELS, COLLECTIFS
ET POLITIQUES**

**SOPHIE GÉRARD
ET SÉBASTIEN GRATOIR**

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum -
Bruxelles contre les inégalités

Le Forum réunit une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville. – www.le-forum.org

Introduction

On le sait, les études supérieures sont un vecteur d'insertion socioprofessionnelle : à Bruxelles, environ 75% des jeunes qui ont un bachelier ou un master trouvent un emploi dans l'année qui suit leurs études alors que c'est le cas de seulement 50% des jeunes qui ont un CESS et 33% de celles et ceux qui n'ont pas obtenu leur CESS¹. Il est donc essentiel de permettre à toutes les personnes qui le souhaitent d'accéder aux études.

Or, faire des études coûte cher. Si l'on additionne tous les coûts liés aux études et à la vie courante (qu'ils doivent bien entendu continuer à mener tout en étudiant), à savoir les frais d'inscription, le logement, l'équipement, le transport, la nourriture, les loisirs et la santé, on estime que le coût des études se situe, en moyenne, en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), entre 4.900 € et 13.500 €, selon que la jeune vive chez ses parents ou en kot².

1/View Brussels, "Jeunes sortant de l'école. Insertion socioprofessionnelle des jeunes après leurs études", 2020, p. 20.

2/ D'après une étude réalisée par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, la Ligue des Familles, la Fédération des Étudiant·es Francophones et Le Forum - Bruxelles contre les inégalités en 2023 : <https://liguedesfamilles.be/storage/28391/20231003-Etude-allocations-etudes.pdf>

Assumer ces frais peut s'avérer difficile pour certain·es étudiant·es et leur famille. D'après une étude réalisée en 2019, soit avant les crises sanitaire et économiques de ces dernières années, 36,2 % des étudiant·es, soit plus de 80.000 individus en FWB, étaient fragilisés·es face aux coûts de leurs études et dépendaient principalement des aides publiques car ils ne disposaient généralement pas d'assez d'argent pour boucler les fins de mois. Ils subissaient au minimum un indice objectif de fragilisation observé dans l'enquête, ce qui implique qu'ils devaient renoncer à plusieurs dépenses indispensables de la vie étudiante. À cela s'ajoute que 40 % du panel étaient légèrement fragilisés·es - avec au minimum un indice subjectif de fragilisation - dépendant généralement de l'aide financière de leur famille et ne se révélant pas optimistes quant à leur avenir professionnel³. La précarité étudiante peut toucher des individus avec différents profils, de toutes les origines et inscrits dans toutes les filières d'études. Il s'agit en effet d'un phénomène transversal, très répandu et qui semble être en augmentation. À ce titre, on peut parler de "précarités étudiantes" au pluriel.

Pour aider les étudiant·es à faire face à ces coûts, plusieurs aides spécifiques existent. Il est possible tout d'abord de se tourner vers la FWB pour demander une allocation d'études, aussi appelée "bourse", dont le montant peut varier entre 90 € et 6.000 € par an en fonction de la situation de l'étudiant·e. Si cette allocation d'études ne suffit pas, ils peuvent demander une aide au service social de leur établissement d'enseignement. Chaque service social propose une série d'aides financières ou matérielles qui lui est propre (somme d'argent, réduction des frais d'inscription, carte sport et carte culture gratuites, accès prioritaire pour un logement étudiant, protections menstruelles, accès à une

3/ M. VAN CUTSEN, e.a., « Etude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles », Rapport final, BDO et Sonecom, avril 2019, p. 44.

épicerie sociale, etc.). Enfin, en troisième lieu, les étudiant·es peuvent aussi s'adresser au CPAS pour obtenir un revenu d'intégration et/ou une aide sociale (financière ou matérielle) afin de les aider à subvenir à leurs besoins. Ces trois grands types d'aides (allocation d'études, aides du service social de l'établissement d'enseignement et CPAS) ne sont probablement pas suffisants mais permettent de soulager, à tout le moins en partie, les étudiant·es en situation précaire.

Pour information, au cours de l'année 2022-2023, près d'un·e étudiant·e sur 5 a reçu une allocation d'études en FWB⁴, ce qui ne représente qu'une partie des étudiant·es éligibles à cette aide car toutes n'en font pas la demande, même si le nombre de demandes augmente chaque année. Parallèlement, le nombre d'étudiant·es qui reçoivent un revenu d'intégration de la part du CPAS a triplé depuis la fin des années 2000 : il est passé de 8.913 en janvier 2007 à 27.170 en juillet 2024 (il s'agit du nombre de PIIS étudiants⁵ signés dans toute la Belgique et tous niveaux d'études confondus, secondaire et supérieur). La proportion d'étudiant·es signataires d'un PIIS par rapport à l'ensemble des étudiant·es est aussi en augmentation : elle est passée de 4,5% en 2010-2011 à 9% en 2020-2021⁶. De même, la proportion d'étudiant·es qui ont un job est passée de 21,7% en 2011-2012 à 41,6% en 2021-2022. De plus en plus d'étudiant·es travaillent pour subvenir à leurs besoins et non pour de l'«argent de poche». Iels jobent en outre de plus en plus durant l'année académique et non plus uniquement durant les

4/ Rapport d'activités 2022-2023 de la Direction des allocations d'études, p. 3.

5/ Le PIIS étudiant est le contrat que l'étudiant·e doit conclure avec le CPAS quand iel reçoit un revenu d'intégration de la part du CPAS. Certain·es étudiant·es aidé·es par le CPAS ne signent toutefois pas de PIIS. Ce chiffre donne donc une indication approximative du nombre d'étudiant·es aidé·es par le CPAS. Il s'agit toutefois du meilleur indicateur dont nous disposons à ce jour pour connaître le nombre d'étudiant·es aidé·es par le CPAS.

6/ P. DÉFEYT, Note de travail "Deux indicateurs associés à la précarité des jeunes aux études : le nombre de bénéficiaires d'un PIIS et le nombre de jobistes", 2024, disponible sur le site du collectif InES.

vacances scolaires. Ces indicateurs associés à la précarité étudiante ont donc doublé en 10 ans.

Lorsque l'on creuse la question des précarités étudiantes, il est intéressant de se pencher sur le non-recours aux droits sociaux : de nombreux·ses étudiant·es qui pourraient prétendre à l'une des aides précitées n'en bénéficient pas en pratique. Le phénomène du non-recours aux droits sociaux est compliqué à chiffrer. On peut toutefois, sans avoir trop peur de se tromper, avancer que plus de 50% des personnes qui ont droit à une aide du CPAS n'en bénéficient pas en pratique (toutes personnes confondues, ce chiffre ne concerne pas uniquement les étudiant·es)⁷. Les causes du non-recours aux droits sociaux sont évidemment multiples. Les principales sont “la non-connaissance” (l'étudiant·e ne sait pas qu'une aide existe ou qu'il entre dans les conditions pour en bénéficier), “la non-demande” (l'étudiant·e n'entreprend pas les démarches nécessaires pour demander l'aide, parce qu'il ne sait pas comment s'y prendre, se décourage face à l'ampleur des démarches, redoute les conséquences en termes de stigmatisation voire de discrimination, a peur que ses parents soient informé·es, etc.), la “non-proposition” (la·le professionnel·le en charge de l'informer ne mentionne pas la possibilité d'obtenir une aide) et “la non-réception” (l'étudiant·e qui a introduit une demande ne reçoit pas l'aide, par exemple en raison d'un dysfonctionnement de l'administration ou d'un abandon des démarches de la part de l'étudiant·e)⁸.

7/ Conférence finale du projet BELMOD et TAKE, 23 juin 2022, disponible sur <https://socialsecurity.belgium.be/fr/belmod-projet/conference-finale-du-projet-belmod-et-take-23-juin-2022>

8/ Pour plus de détails sur cette question : CBCS, Revue BIS « Les précarités étudiantes », n°179/2021 ; S. GERARD et E. DERMINE, « Que faire face à la précarité étudiante ? La Street Law Clinic en droit social, une initiative pour lutter contre le non-recours aux droits sociaux », *L'Observatoire*, n° 114/2023, pp. 59-63.

Il est donc essentiel, d'une part, d'améliorer le système d'aides actuel et, d'autre part, d'augmenter le taux de recours aux aides existantes. C'est ce que nous tentons de faire, avec d'autres, dans notre pratique quotidienne. Avant d'entrer dans le détail de nos actions en la matière, attardons-nous un instant sur l'examen du contexte sociopolitique dans lequel nous évoluons.

1. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Depuis 1998 et jusqu'en 2024, l'enveloppe financière attribuée aux écoles du supérieur est restée "fermée", alors que le nombre d'étudiant·es augmente d'année en année. On sait qu'en 2021-2022, 224.301 étudiant·es étaient inscrit·es dans l'enseignement supérieur en FWB, soit une croissance de 64%⁹ par rapport au moment de la fermeture de l'enveloppe. Le constat est simple : le montant total partagé par les institutions du supérieur en fonction du nombre d'étudiant·es inscrit·es est le même (quoiqu'à peine indexé) depuis des décennies, alors que la population étudiante a augmenté de façon importante. Dans ce contexte, le taux d'encadrement ne peut que chuter, se répercutant sur la qualité d'enseignement et d'accompagnement. Les étudiant·es les plus précaires en sont les premières victimes.

Aujourd'hui, la nouvelle déclaration de politique communautaire pourrait rassurer sur un premier point : elle prévoit, enfin,

⁹/Calcul à partir des chiffres de la FWB : <https://statistiques.cfwb.be/transversal-et-intersectoriel/genre/population-des-etudiants-dans-lenseignement-superieur>

l'ouverture de la fameuse enveloppe. Mais... elle serait accompagnée d'un mécanisme de financement qui "pourra intégrer un critère de performance en termes de lutte contre l'allongement des études"¹⁰. Or, ce bonus-malus pourrait pousser les écoles à accepter ou garder en priorité les meilleurs profils d'étudiant·es, au détriment des étudiant·es au parcours plus difficile pour récupérer quelques sous.

Autre point noir, le statut de condition modeste permettant d'avoir un minerval réduit fera l'objet, d'après cette même déclaration de politique communautaire, d'une évaluation afin d'identifier "sa pertinence" au regard du nombre d'étudiant·es concerné·es en lien avec la réforme des allocations d'études¹¹. Nous craignons que la FWB considère que le statut de condition modeste ne concerne pas assez d'étudiant·es et décide dès lors de le supprimer. Or, de notre côté, nous nous demandons si la sous-utilisation de ce "statut" n'est pas due au fait qu'il n'est pas assez connu et/ou reste une démarche administrative supplémentaire lourde.

En novembre 2024, on apprenait qu'un projet de décret programme envisage une réduction de 6,5 millions d'euros des allocations complémentaires versées aux établissements de l'enseignement supérieur, "allocations relatives à la démocratisation et à la gratuité qui sont des lignes de compensation variables tenant compte du nombre d'étudiants boursiers ou modestes chaque année. En compensation du fait que ces étudiants paient moins cher les droits d'inscription, les établissements d'enseignement supérieur bénéficient d'une compensation. C'est cette compensation propre à chaque

10/ Site du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de Politique Communautaire 2024-2029*, p. 31 : <https://gouvernement.cfwb.be/home/publications/declaration-de-politique-communa/presses/declaration-de-politique-communa.html>
11/ *Idem*, p. 36.

établissement qui va être amputée à la marge”¹², pour reprendre les mots du porte-parole du Cabinet de la Ministre de l’Enseignement supérieur. Cette amputation ne risquerait-elle pas de pousser les institutions à proposer moins d’aides aux étudiant·es ? À moins d’une réforme pour améliorer l’accès à leurs droits ?

ALLOCATIONS D’ÉTUDES ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES AIDES

En juillet 2023, Le Forum et de nombreuses autres associations ont dénoncé dans la presse les risques d’une réforme mal pensée des allocations d’études. En effet, dans sa première mouture, cette réforme comportait plusieurs points discutables : le mode de calcul des ressources, les montants attribués mais aussi et surtout, l’exigence que les étudiant·es “bas-seuil” passent au préalable par le CPAS pour pouvoir demander l’allocation d’études. Outre son caractère catastrophique, cette disposition était totalement illégale. Ayant entendu la société civile, en mai 2024, une réforme souhaitable des allocations d’études était sur la table des ministres, prête à être signée avec le budget nécessaire, mais n’a pas abouti suite à des conflits internes au sein du Gouvernement de la FWB.

Où en sommes-nous aujourd’hui ? La réforme des allocations d’études est bien prévue dans la déclaration de politique communautaire avec une révision plus large des critères d’octroi et des montants. Seulement, vu le budget 2025, cela ne semble pas pour tout de suite. Les associations du secteur attirent avant tout l’attention du Gouvernement sur l’urgence de l’automatisation de l’allocation,

12/ <https://www.rtbf.be/article/le-pari-de-la-ministre-degryse-augmenter-les-frais-des-etudiants-etrangers-pour-compenser-la-coupe-de-6-5-millions-dans-l-enseignement-superieur-11463388>

comme cela se fait en Flandre après une première demande, et sur la combinaison des différentes aides (CPAS, aides en école, ...). Ces aides doivent être consolidées et agencées de manière cohérente pour être plus accessibles et à la hauteur des besoins des étudiant·es. À ce propos, la ministre souhaite que chacun·e soit bien informé·e, dès son inscription, de toutes les aides sociales octroyées par le conseil social de son école et que ces aides soient octroyées plus rapidement.

Enfin, il ne faut pas oublier le cas des ressortissant·es de pays hors UE dont les conditions d'accès aux allocations d'études et au CPAS sont fortement restreintes. Une partie importante d'entre eux verront prochainement le montant de leur minerval augmenter significativement. Or, ces étudiant·es se trouvent dans une situation particulièrement délicate, d'autant qu'ils risquent de perdre leur titre de séjour s'ils bénéficient d'aides publiques. Encore une autre forme de non-recours...

2. NOS ACTIONS POUR PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS

Que faisons-nous pour défendre le droit de toutes ces étudiant·es ? À notre niveau, nous intervenons tant à l'échelon individuel en travaillant directement sur la situation de certain·es étudiant·es, qu'à l'échelon collectif en informant plus largement les personnes concernées. Les précarités étudiantes et le non-recours aux droits sociaux ont toutefois des causes systémiques bien plus larges. Nous tentons dès lors d'agir aussi au niveau politique.

La Street Law Clinic en droit social de l'ULB (SLC) et Le Forum travaillent à la fois ensemble et séparément sur ces questions. Le lecteur et la lectrice de *PAUVÉRITÉ* connaissent certainement déjà Le Forum. La SLC, quant à elle, est un groupe d'étudiant·es de l'ULB en fin de parcours en droit qui cherche à participer à la lutte contre les précarités étudiantes et le non-recours en faisant connaître le plus largement possible les droits et obligations des étudiant·es à l'égard des CPAS. La SLC existe depuis 2019. Ses actions sont tournées vers les étudiant·es (de tous les établissements et niveaux d'études) et vers les professionnel·les qui sont amené·es à travailler avec elleux.

NOS ACTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL : INFORMER ET ACCOMPAGNER

Notre premier niveau d'action s'adresse directement à ceux en situation précaire. La SLC tient en effet des permanences juridiques d'aide sociale à destination des étudiant·es qui s'interrogent sur les possibilités d'aide du CPAS. Les étudiant·es membres de la SLC sont formé·es au langage juridique clair, pour s'assurer que leur discours soit bien compris par leur destinataire.

Ces permanences d'aide sociale sont tenues par des étudiant·es en droit, accompagné·es par un·e juriste spécialisé·e en la matière. Nous pouvons ensuite accompagner les étudiant·es qui le souhaitent dans leurs démarches auprès du CPAS (introduction d'une demande d'aide, contestation d'une décision, accompagnement à une audition, ...). Il s'agit d'un service gratuit, entre pair·es, fourni directement sur campus ou en visio-conférence. Cette proximité permet à certain·es étudiant·es de s'adresser plus facilement à la SLC qu'à "de vrai·es adultes".

Lors de ces permanences, nous recevons beaucoup d'étudiant·es qui ne connaissent pas du tout cette institution. Beaucoup d'entre elleux ont aussi des idées reçues sur les aides du CPAS, ce qui engendre certaines craintes dans leur chef, fondées ou non (par exemple : peur de perdre d'autres droits tels que les allocations de chômage de leurs parents ou les allocations familiales, de perdre la bourse de la FWB, de subir certaines discriminations ou stigmatisations, ...). Nous constatons donc un manque d'informations claires dans ce domaine. Certains outils et certaines structures existent pour informer les jeunes sur leurs droits (Infor Jeunes, la plateforme en ligne Bruxelles-J, JEEP, ...), mais il est essentiel que ces informations soient diffusées plus largement et que les structures existantes soient mieux connues et renforcées, tant la demande est importante.

Les étudiant·es ont en outre parfois du mal à s'y retrouver parmi les différentes aides existantes : allocations familiales, allocations d'études, service social de leur établissement, CPAS, associations de terrain, etc. Iels ne réalisent pas toujours qu'ils doivent effectuer diverses démarches auprès de différentes institutions pour obtenir plusieurs aides complémentaires. L'information à ce sujet n'est certainement pas claire. Les institutions concernées jouent en outre une sorte de ping-pong au milieu duquel se trouve la·le jeune, balloté·e d'une institution à l'autre pour demander différentes aides ou différentes informations dont ces institutions disent avoir besoin. L'éclatement des aides est évidemment néfaste au recours effectif aux droits.

Les multiples formalités que cette diversité de soutiens impose allongent le temps que les étudiant·es doivent consacrer à des démarches administratives, ce qui peut en décourager certain·es de demander des aides. Ceci est particulièrement vrai pour les démarches qu'ils doivent réaliser auprès de leur CPAS, kottant souvent loin de leur domicile (initial) et donc de leur CPAS. Or, on sait que ces démarches sont une cause d'absentéisme pour elleux (puisque les institutions concernées ne sont ouvertes que durant les heures de cours). Suivre des études lorsque l'on a des difficultés financières est déjà une belle preuve de motivation et de volonté. Les étudiant·es que nous rencontrons lors de nos permanences veulent s'en sortir et obtenir un diplôme afin de pouvoir s'insérer durablement dans la société. Il faut garder à l'esprit que l'on s'adresse ici à des jeunes qui parfois, quelques mois seulement auparavant, étaient encore entièrement soutenu·es par leurs parents et qui, presque du jour au lendemain se retrouvent à devoir accomplir un très grand nombre de démarches pas toujours faciles à réaliser, même pour une personne aguerrie (gestion d'un budget, gestion des courses et du ménage, suivi des cours dans un nouvel environnement, demande d'aides, etc.).

C'est pourquoi il est important de pouvoir les accompagner dans ces démarches et de les soutenir dans leurs interactions avec le CPAS.

Dans le cadre de notre accompagnement, nous constatons également que certaines pratiques de cette institution peuvent également engendrer du non-recours. On pense notamment aux divergences de pratiques entre CPAS : certain·es étudiant·es qui kottent ensemble mais dépendent de communes différentes (puisqu'ils sont domicilié·es chez leurs parents) reçoivent des aides différentes de la part de leur CPAS respectif. Ces différences de traitement peuvent décourager certain·es de demander de l'aide.

On remarque aussi que le manque de clarté et de prévisibilité quant à la manière dont l'étudiant·e sera traité·e peut en décourager plusieurs. À ce titre, on peut notamment citer le fait de ne pas savoir si on sera considéré·e comme isolé·e ou cohabitant·e lorsque l'on habite en kot (même si la jurisprudence en la matière commence à être très claire), ne pas savoir s'il y aura une visite domiciliaire ni quel sera son degré d'intrusion, ne pas savoir quelles aides sociales complémentaires peuvent être demandées/proposées, ne pas savoir quels critères sont exigés par le CPAS pour accepter une prise d'autonomie, ... À cet égard, certains CPAS exigent que l'étudiant·e puisse invoquer des "raisons impérieuses" pour justifier un départ du domicile familial, alors que d'autres CPAS estiment qu'à partir d'un certain âge la·le jeune peut légitimement vouloir prendre son autonomie et ne plus habiter avec ses parents.

De nombreux·ses étudiant·es rapportent également que leur assistant·e social·e n'a malheureusement pas beaucoup de temps à leur consacrer et ne peut dès lors réaliser un accompagnement social approfondi (par exemple pour les aider à trouver un job étudiant, leur proposer des aides à la réussite en cas de difficultés académiques, examiner le contenu du PIIS, etc.). En la matière, on entend de

grandes variations entre CPAS et même, au sein d'un même CPAS, d'un.e assistant.e social.e à l'autre. Cela peut s'expliquer par diverses raisons : visions politiques différentes entre institutions, visions personnelles des travailleur·ses, méconnaissance des règles, manque de temps et de moyens, conditions de travail ne permettant pas d'informer correctement les usager·es, etc.

En informant les étudiant·es sur leurs droits et obligations, puis en les accompagnant dans leurs interactions avec le CPAS, nous tentons d'agir sur ces différentes causes du non-recours à travers le soutien aux étudiant·es pour argumenter sur leur situation, et le rappel, si nécessaire, des enseignements de la jurisprudence aux CPAS.

NOS ACTIONS AU NIVEAU COLLECTIF : RASSURER ET SENSIBILISER

Depuis 2023, la SLC et Le Forum co-animent des ateliers dans les écoles secondaires, destinés particulièrement aux élèves de 6^e, toutes sections confondues, à Bruxelles. Ces animations visent à expliquer “La vie étudiante dans le supérieur” dans sa dimension financière et sociale, plutôt que dans une optique d'orientation puisque d'autres structures mènent déjà des actions à cet égard (SIEP, JEEP, Cités des métiers, Infor Jeunes, ...). À travers des réflexions collectives, quiz, jeux de rôles et témoignages, nous listons ensemble les grands coûts de la vie étudiante (logement, minerval, alimentation, ...) et comment ils peuvent être couverts (famille, job et... aides sociales). Chaque élève repart avec différents outils dont un accès à un calendrier des aides¹³, des autocollants sur les différentes associations et un vocabulaire mieux maîtrisé (bourse, CPAS, ...). Nous avons construit ce module

13/ Disponible sur : <https://aides-etudes.cfwb.be/calendrier-des-aides>

en partant du constat de difficultés importantes dans la transition entre le secondaire et le supérieur : de nombreux·ses jeunes renoncent à suivre des études supérieures pour des raisons financières, d'autres abandonnent en cours d'année à cause des coûts liés aux études, d'autres encore se lancent dans des études en espérant pouvoir les financer uniquement avec leur job mais déchantent rapidement, etc.

Cette animation est également donnée en maisons de jeunes, dans le supérieur et aux professionnel·les accompagnant les jeunes, avec quelques adaptations en fonction du public concerné. Nos interventions dans des colloques ou des ateliers rassemblant personnel de CPAS, d'écoles, de services sociaux pour étudiant·es, etc. poussent à ce que l'outil soit réapproprié par d'autres. Les questionnements mais surtout les bonnes pratiques y sont partagées. Enfin, nous sommes présent·es lors du salon d'orientation SIEP de Bruxelles depuis 2023, où des stands "ma vie étudiante" rassemblent les associations du secteur afin de répondre aux questions des élèves du secondaire et de leur famille.

Lors de ces ateliers et événements, nous pouvons clairement constater que la plupart des jeunes ne savent pas du tout vers où iels souhaitent aller l'année suivante, une fois leurs études secondaires terminées. On constate une perte de sens quant à leur avenir, un manque de quiétude mentale, au-delà du coût même des études. Chez ceux plus renseigné·es, iels vivent une angoisse quant à la question du logement (où le trouver et, surtout, à quel prix). Dans un cas comme dans l'autre, oser demander de l'aide ne semble pas toujours envisagé ou prioritaire.

Un des objectifs de ces ateliers est justement de rappeler la proportion conséquente d'étudiant·es qui ont besoin d'aide et donc de faire prendre conscience à nos interlocuteurices qu'iels ont peut-être un profil de potentiel·les aidé·es. "Demander de l'aide, c'est normal." C'est le slogan de la campagne de la ministre de l'Enseignement

supérieur en fonction jusqu'en 2023. Nous sommes d'accord qu'il faille démystifier la demande d'aide car c'est une des causes du non-recours, mais les élèves du secondaire ont-ils conscience d'avance des obstacles en termes de coûts, choix, charge mentale, ... ? Souvent, tout ceci se découvre au même moment et semble insurmontable. L'idée est de sortir de cet atelier rassuré·e sur ce qui existe comme aides et de rendre légitime le·a jeune à les demander.

Un autre constat qui ressort de ces échanges est la binarité souvent présente dans les esprits autour de préjugés tels que “tout le monde doit faire l'unif” versus “ce n'est pas pour moi l'unif”. Sans vouloir analyser ici les paramètres qui font que certain·es jeunes tombent ou sont poussé·es dans ces pensées toutes faites, nous sommes souvent face à des bâtons déjà mis dans les roues par les jeunes elleux-mêmes ou par certain·es adultes (école, famille, connaissance, ...). L'université comme étape indispensable d'une belle carrière bien réussie... Pourtant c'est sans en connaître les structures, le type d'études qui s'y déroule, ni les (dés)avantages en comparaison à d'autres types d'enseignement. Cela pousse des jeunes à s'y inscrire sans finalement s'y retrouver en termes d'accompagnement ou de contenu qui les intéresse. Cette labellisation élitiste a aussi l'effet inverse de donner l'impression que l'université ne serait pas accessible à certain·es qui pourtant en ont les capacités. Notre travail, c'est aussi de désacraliser ces institutions, de rappeler les 4 formes d'enseignement supérieur (haute école, université, école supérieure des arts, promotion sociale) et leurs particularités, sans hiérarchisation. Car, mal orienté·es, les chances des jeunes de s'essayer dans le supérieur diminuent tout en augmentant les coûts et les aides à solliciter, ce qui accentue la sensation d'échec.

Enfin, à peine diplômé·es du secondaire, la société demande aux jeunes, très vite et sans transition, d'être autonomes financièrement et administrativement. Il s'agit de faire face à des grandes dépenses,

nouvelles comme le logement en kot, minerval..., ou moins nouvelles comme la santé et la nourriture mais que les jeunes n'ont pas toujours l'habitude de gérer. Si les parents ne couvrent pas ces frais, chercher un job adapté ou demander des aides sont encore des nouvelles démarches pour la plupart. Ce triple apprentissage - choisir ses études supérieures, gérer les coûts et les aides - nous semble un trop grand défi dans l'état actuel de la transition du secondaire vers le supérieur.

NOS ACTIONS POLITIQUES : TRAVAILLER AVANT TOUT ENSEMBLE

Nous ne pouvons pas laisser reposer tous ces enjeux sur les épaules des aides individuelles et de quelques ateliers collectifs. Le sujet des "précarités étudiantes" et du non-recours aux droits et aux services est présent dans des colloques, articles de presse ou recherches scientifiques depuis plus de 20 ans. Cependant, l'augmentation des sollicitations auprès des diverses institutions et de la présence de cette "thématique" dans l'agenda associatif et politique est révélatrice d'une inquiétude et de besoins de plus en plus criants. Même s'il manque de chiffres clairs en FWB sur la transition secondaire-supérieur, les causes des échecs et abandons, les statistiques sur les aides en écoles du supérieur et surtout le lien entre tout cela, les écrits et interventions existants vont dans le même sens : il y a urgence à agir. Renaud Maes, un invité habitué de ces lieux de discussion, l'a dit récemment dans l'un de ces colloques : "Je suis fatigué. Les mêmes conclusions depuis 15 ans, quand passe-t-on à l'acte politiquement ?". Les négociations, essais et erreurs en cours ont été résumés plus haut dans ce *PAUVÉRITÉ*. Bien sûr, beaucoup d'éléments se jouent au sein de la majorité et du Gouvernement de la FWB et plus particulièrement au sein du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur.

Le Forum, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), la FEF, la Ligue des familles, les Fédérations des CPAS et d'autres sollicitent, interpellent, rencontrent des politiques pour faire bouger les lignes. Le terrain, lui, n'attend pas, n'attend plus qu'elles bougent pour agir.

Pour commencer, des CPAS discutent avec les services sociaux des établissements du supérieur pour mieux comprendre la réalité de chacun·e et créer des outils communs (comme une "fiche de liaison" pour les étudiant·es suivi·es). Aussi, certaines de ces institutions accompagnent la·le jeune dans l'introduction d'une demande d'allocation d'études (alors que ce n'est pas directement leur compétence). Enfin, certains services sociaux étudiants organisent des activités pour leur public étudiant pendant lesquelles des associations extérieures (épiceries sociales, ...) expliquent leur travail. De belles collaborations spontanées.

Ce lien fort entre nos institutions peut être porté et transparaître dans une politique globale cohérente, au-delà des communautés. En effet, le CPAS étant communal mais dépendant du régional et du fédéral, il est "facile" de renvoyer vers eux lorsque l'on est ministre en FWB. Il est "facile" de juste constater que les allocations d'études ne peuvent pas couvrir les frais de logement car les prix des loyers explosent, ce qui pourrait être régulé par... le gouvernement régional. La réponse politique doit dépasser la complexité de la lasagne institutionnelle belge pour permettre à l'étudiant·e d'être accompagné·e vers cette autonomie tant citée. Ceci est uniquement possible si les coûts et les aides de cette nouvelle vie étudiante sont pris en compte au-delà de la répartition des compétences. Avec un·e ministre de l'Enseignement

14/ Disponible sur : www.parlementfrancophone.brussels/documents/proposition-033209-du-2021-06-22-a-13-28-48/document

supérieur qui négocie avec le fédéral et le régional plutôt que de s'y soumettre ou de se cacher derrière. Dans ce sens, une résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiant·es a été signée à l'unanimité dans différents parlements (wallon, cocof, FWB) en juin 2021¹⁴, en collaboration avec la FEF et d'autres actrices du secteur, concluant sur une série d'actions concrètes ambitieuses. Qu'en est-il ressorti ? (Uniquement) le site aides-etudes.be. Une toute petite avancée, un rassemblement d'informations... mais quels leviers politiques ?

Conclusion

Au-delà de ce long constat et des quelques actions individuelles, collectives et politiques existantes, une piste que l'on souhaite partager aux lectorices est de donner la priorité (moyennant révision de leur financement) aux services sociaux des établissements d'enseignement qui pourraient alors prendre en charge l'intégralité des coûts liés aux études (en ce compris ceux actuellement couverts par l'allocation d'études et le CPAS). D'une part, cela faciliterait la lecture des aides pour les étudiant·es et, d'autre part, cela permettrait au CPAS de revenir à sa mission première de dernier filet de sécurité. Pour éviter des disparités trop grandes sur les types et montants des aides entre établissements (comme c'est le cas pour le moment), il serait intéressant de davantage cadrer et de s'accorder sur un socle commun d'aides, peu importe où la·le jeune réalise ses études, avec une marge d'appréciation pour des aides spécifiques (liées, par exemple, à du matériel de cours particulier, des durées de stage plus longues, des voyages d'étude attendus, des logements plus chers autour de l'école, ...). Cela donnerait d'autant plus de légitimité aux services sociaux des établissements d'enseignement supérieur pour jouer un rôle central de lien avec les établissements du secondaire (notamment les PMS et les éducatrices). Nous l'avons vu, il est urgent de retravailler la transition entre ces enseignements.

Nous avons beaucoup parlé de non-recours. Rappelons qu'il s'agit rarement d'une question individuelle, mais surtout d'une position politique. Une vraie révolution serait de concentrer les financements

et les ressources humaines en un lieu accessible pour les étudiant·es, qui proposerait toutes les aides adaptées à ce moment particulier de vie (minerval gratuit ou réduit, logement, alimentation, etc.). On y gagnerait certainement en termes d'efficacité et dans la lutte contre la précarité à court et à long terme. Tout cela pour éviter que les études supérieures entretiennent les inégalités souvent déjà subies au cours de l'enseignement secondaire et qu'elles soient, au contraire, un vecteur d'émancipation ●

Ce texte n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les positions du Forum - Bruxelles contre les inégalités. Les titres, intertitres et la structure du texte relèvent de choix éditoriaux du Forum - Bruxelles contre les inégalités.



Avec le soutien du CPAS de Saint-Gilles
et de la Commission communautaire française.

Editeur responsable: Nicolas De Kuyssche - Rue Fernand Bernier
40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66 - Graphisme: Gaëlle Grisard

Numéro 46, Printemps 2025.

PRÉSENTATION

Le constat que les aides aux étudiant·es du supérieur sont complexes et insuffisantes n'est pas nouveau. La Street Law Clinic en droit social de l'ULB et Le Forum-Bruxelles contre les inégalités tentent cependant de dépasser cet état des lieux pour intervenir au niveau individuel, collectif et politique, aidant à une meilleure accessibilité des droits sociaux.

Ces deux associations croisent ou font se croiser différent·es actrices de terrain, informent sur les droits des étudiant·es, poussent à une uniformisation des pratiques et prônent certaines automatisations d'aides tout en permettant un travail social de proximité et individualisé. Cela doit passer par des réformes et une réflexion plus globale sur les coûts des études, au-delà de la répartition des compétences de nos gouvernements.

LES AUTEURICES

Sophie Gérard a été avocate de 2013 à 2020. Elle est aujourd'hui chercheuse au Centre de droit public et social de l'ULB, où elle coordonne la Street Law Clinic en droit social. Elle travaille notamment sur les questions d'accès au CPAS pour les étudiant·es.

Sébastien Gratoir a donné cours pendant 10 ans dans l'enseignement supérieur et travaille depuis 2022 au Forum autour des précarités étudiantes : animations pour élèves et accompagnant·es, plaidoyer politique, ... Il s'implique sur les questions CPAS au sein de la Ligue des droits humains.